

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024

Date de convocation : 3 mai 2024

Date d'affichage : 3 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mai à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON

Absents, excusés : Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY

Procurations : Sébastien CARMET à Ghislaine BARTHELON, Virginie TARDY à Annabelle MORILLAS, Séverine CAPOGNA à Carole MOTTUEL

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 25/2024 Création de deux postes de saisonnier pour l'été 2024
- 26/2024 Conclusion d'une convention avec St Paul lès Romans pour l'achat, la gestion et le prêt de barrières de police et de grilles d'exposition
- 27/2024 Mise à jour de l'opération « équipements fitness au City Park » - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Plan 5000 équipements
- 28/2024 Travaux d'aménagement de la cour de l'école
- 29/2024 Travaux pour la création d'une toiture sur le local derrière la mairie et sur la bascule
- 30/2024 Demande de subvention auprès du Département pour la rénovation du local derrière la mairie et de la bascule

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

## CREATION D'UN OU DEUX POSTES DE SAISONNIERS AU SERVICE TECHNIQUE POUR L'ETE 2024

Vu le Code de la fonction publique,

Vu les candidatures reçues en mairie,

Considérant qu'en raison du surcroît de travail au service technique conséquent à l'entretien des espaces verts l'été et des congés de l'agent titulaire,

Le Maire estime, comme cela se fait traditionnellement, qu'il est nécessaire de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique polyvalent à temps complet (35h) pour la période du 24 juin au 5 juillet 2024 et du 8 juillet au 19 juillet 2023

Voté à l'unanimité

### **CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'ENTENTE COMMUNALE AVEC ST PAUL LES ROMANS POUR L'ACHAT, LA GESTION ET LE PRET DE BARRIERES ET GRILLES D'EXPOSITION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec les communes de Génissieux, Mours Saint Eusèbe, Peyrins, St Paul Lès Romans, Chatillon saint Jean, Geysans, Parnans, Triors, Montmiral, St Bardoux et St Michel sur Savasse. Cette entente intercommunale permettra l'achat, la gestion et le prêt, entre les communes, de matériels logistiques pour les manifestations communales (barrières et grilles d'exposition).

Il est précisé que :

- La commune de Saint Paul lès Romans s'occupe de l'acquisition et de la gestion du prêt (réservation, prêt du matériel) du matériel concerné.
- Le matériel est composé de :
  - o 1 Remorque plateau de construction La Mandrinoise immatriculée FB-330-HG et 1 lot de 50 barrières de police de 250 cm avec 18 barreaux (déjà acheté et prêtée précédemment)
  - o Reste à acquérir :
    - 1 Remorque plateau de construction La Mandrinoise immatriculée GV-990-VP
    - 1 Lot de 50 barrières de police de 250 cm avec 18 barreaux
    - 1 Lot de 50 grilles d'expositions avec piétements. (Ajout)
- Modalités de financement des ajouts de matériels : 2/3 pour les communes de Génissieux , Mours , Peyrins et St Paul et 1/3 pour Chatillon , Geysans , Parnans, Triors, Montmiral , St Bardoux et St Michel, soit :
  - o Le montant de l'acquisition se chiffre à 12 100 euros HT ;
  - o Les communes de Génissieux, Peyrins, Mours rembourseront un montant de 1975 euros à la commune de Saint Paul.
  - o Les communes de Chatillon, Parnans, Geysans, Montmiral, St Bardoux, St Michel et Triors rembourseront un montant de 600 euros à la commune de Saint Paul.

Voté à l'unanimité

### **MISE A JOUR DE L'OPERATION D'ACHAT D'EQUIPEMENTS FITNESS POUR LE CITY PARK – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU PLAN 5000 EQUIPEMENTS**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Vu le dispositif de subvention mis en place en 2024 par l'Agence Nationale du Sport,  
Considérant que l'aide de l'Etat peut aller jusqu'à 80 % du montant HT du projet sous réserve d'un versement de minimum 10 000 € de subvention,

Vu la nouvelle proposition du fournisseur Freetness et l'ajout d'équipements supplémentaires pour la création d'un véritable espace dédié à la remise en forme et au sport, libre d'accès et gratuit,  
 Considérant que le projet de mise en place d'équipements fitness au City Park pour agrémenter ce nouveau lieu dédié au loisir et au sport à St Michel, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 12 870 € HT (hors pose des machines), est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de l'axe 1 (équipements de proximité) du nouveau Plan 5000 équipements.

Dépenses		Recettes		
Equipements fitness	12 870,00 €	Subv Etat (ANS)	10 296,00 €	80 %
		Autofinancement	2 574,00 €	20 %
Total	12 870,00 €	Total	12 870,00 €	100%

Voté à l'unanimité

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE**

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions relatives aux marchés à procédure adaptée,

Vu la consultation lancée en 2023 pour aménager la cour de l'école (gestion des eaux pluviales et du glissement des graviers sur la partie goudronnée),

Considérant le tableau d'analyse des offres établis à l'issue de cette consultation

Vu également le devis de l'entreprise Husson concernant la mise en place de mobilier dans la cour de l'école (bancs),

Le Maire propose de faire réaliser les travaux suivants, durant l'été 2024, pour aménager la cour de l'école :

- Gestion des eaux pluviales, mise en place d'un espace végétalisé et remplacement des graviers existants
- Acquisition et installation de bancs

Le Maire rappelle que, pour l'achat du mobilier, l'Amicale Laïque des Collines propose de participer et de verser un don de 6 000 € destiné à l'achat de mobilier extérieur pour l'école.

Voté à l'unanimité

### **TRAVAUX DE RENOVATION POUR LA CREATION D'UNE TOITURE SUR LE LOCAL DERRIERE LA MAIRIE ET LA BASCULE**

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions relatives aux marchés de faible montant passés sans publicité ni mise en concurrence,

Vu le devis de l'entreprise Descombes Charpente concernant la réalisation de travaux de couverture sur le local derrière la mairie et la bascule,

Le Maire propose de faire réaliser les travaux susvisés pour un montant total initial HT de 6 963,90 €, soit 5 111,64 € TTC pour le local derrière la mairie et 3 245,04 € TTC pour la bascule

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE TOITURE SUR DEUX BATIMENTS ANNEXES A LA MAIRIE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositifs de subvention mis en place par le Département pour l'année 2024-2025 au titre de la solidarité territoriale et l'aide aux communes,

Considérant que le projet de rénovation des derniers bâtiments annexes à la mairie (pose d'une toiture sur le local derrière la mairie et sur la bascule), dont le coût prévisionnel s'élève au total à 6 963,90 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental à hauteur de 50 % (3 481,95 €) au titre de la « dotation cantonale ».

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet de rénovation du local derrière la mairie et de la bascule.

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dossiers d'urbanisme en cours
- PCS
- Exposition
- Visite du Sénat
- Statue St Michel
- Elections
- Fibre
- Divers
- Prochaines dates
- Redex sur les réunions/rendez-vous ayant eu lieu depuis début avril
- Tour des commissions et point SIVOS et SIVU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.